



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 26 MARS 2018 A 19 Heures 30

Etaient présents :

Mesdames CAVALLIN Adeline, FOUCAULT Isabelle, TAILLARD Isabelle, JOURDET Alexandra
Messieurs LALLEMANT Patrice, MATHIEU Philippe, POSTY Alain, PROST Jean-Michel

Etaient absents excusés :

LAURENT Rachel donne procuration à Madame FOUCAULT Isabelle.
SALINIER Marie-José donne procuration à Madame CAVALLIN Adeline
FENAUX Éric donne procuration à Monsieur POSTY Alain

Secrétaire de séance : Monsieur POSTY Alain

Président de séance : M. MATHIEU Philippe

APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 11 DECEMBRE 2017

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de la séance du 11 décembre 2017, a retenu dans le cadre du PADD, les orientations générales suivantes :

- Aménager en priorité les dents creuses et les lots disponibles au sein du lotissement communal,
- De ne pas autoriser, en dehors du lotissement, de constructions en extension urbaine,
- D'optimiser l'espace consommé en atteignant, d'ici quinze ans, une densité globale d'environ 7,7 log/ha, contre 6,9 log/ha actuellement.
- Maitriser le développement du village
- Préserver et développer le dynamisme de la commune
- Préserver un cadre rural de qualité
- Assurer le transport pour tous, en prenant compte des nuisances dues aux routes départementales
- Prendre en compte le milieu naturel et les risques

Le CR est approuvé à l'unanimité.

COMPTES DE GESTION 2017, COMPTES ADMINISTRATIFS 2017, AFFECTATION DES RESULTATS

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget 2017 des réalisations effectives en dépenses (mandats) et recettes (titres).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires, en dépenses et en recettes.
Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier, et un bilan comptable.

Budget commune	report 2016 sur BP 2017	Dépenses 2017	Recettes 2017	résultat 2017	à affecter au budget primitif 2018
Fonctionnement	676 985,18€	348 198.64 €	483 151,58€	134 952,94	623 564,43€
Investissement	-188 373,89 €	223 519.35€	217 750.24 €	185 737,02	-2 636,67€

Budget lotissement	report 2016 sur BP 2017	Dépenses 2017	Recettes 2017	résultat 2017	à affecter au budget primitif 2018
Fonctionnement	195 036,44 €	1 284 077,09 €	1 284 077,09 €	0	195 036,44 €
Investissement	-501 490,72€	1 436 421,12 €	1 269 766,89 €	-166 654,23€	-668 144,95 €

Budget bât. Locatif	report 2016 sur BP 2017	Dépenses 2017	Recettes 2017	résultat 2017	CLOTURE EN 2017
Investissement	-1 595,00 €	0,00 €	1 595,00 €	0,00 €	

Le Compte de Gestion est en stricte concordance avec le Compte Administratif.

Conformément à la loi M. le Maire se retire de la salle au moment du vote du Compte administratif.

Le conseil approuve à **10 voix pour** le compte administratif, **11 voix pour** le compte de gestion et l'affectation des résultats.

VOTE DES TAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** de ne pas modifier les taux d'imposition (part communale) pour l'année 2017.

Il les vote comme suit :

- Taxe d'Habitation : 7.20 %
- Taxe Foncière Bâti : 24,00 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 24,85 %

BUDGETS PRIMITIFS 2018

Budget commune 2018	Dépenses 2018	Recettes 2018
Fonctionnement	1 008 826,52 €	1 008 826,52 €
Investissement	815 321,49 €	815 321,49 €

Budget lotissement 2018	Dépenses 2018	Recettes 2018
Fonctionnement	1 413 145,82 €	1 766 136,26 €
Investissement	2 286 720,77 €	1 308 645,82 €

Le conseil approuve à l'**unanimité** les budgets primitifs.

CONVENTION LEO LAGRANGE

La convention annuelle entre la Fédération LEO LAGRANGE et la commune fixe les objectifs d'animation et de gestion du 01 janvier au 31 décembre 2018 de l'accueil périscolaire :

- Du centre de loisirs : période des vacances scolaires,
- De l'accueil périscolaire : matin de 7h30 à 8h30, midi de 11h30 à 13h30 et soir de 15h55 à 18h30.

Le coût prévisionnel pour 2018 est de 54 500 €.

Le conseil à l'**unanimité** autorise M. le Maire à signer la convention avec Léo Lagrange.

ONF : ETAT D'ASSIETTE 2018

Rappel saison 2017-2018 :

- Parcelle 3 : nettoyage,
- Parcelles 17 et 18 : pour un volume prévisionnel de 60 m3 de grumes et 420 stères d'affouages
- Chablis : Vente en grumes des bois exploitables et en affouages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'**unanimité** l'état d'assiette 2018

CONVENTION AVEC PMA POUR LE CEE

- Pays de Montbéliard Agglomération est lauréat(e) de l'appel à projet ministériel « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » - TEPCV.
- A ce titre, il est éligible au programme PRO-INNO-08 : « économies d'énergie dans les TEPCV », mis en œuvre depuis février 2017.
- Ce dispositif vise à accélérer les économies d'énergie dans ces territoires en délivrant des Certificats d'Economie d'Energie – CEE, aux collectivités territoriales et ainsi participer aux financements de travaux générant des économies d'énergie sur leur patrimoine.
- Au regard de ce qui a été énoncé précédemment, Pays de Montbéliard Agglomération pourrait être désigné comme coordonnateur de la démarche et dépositaire commun pour le compte des communes et établissements publics inclus dans son territoire. Il assume ainsi le rôle de « regroupueur » :
- Il assiste le Bénéficiaire pour le montage des supports techniques (aide à la collecte des informations, évaluation des CEE et aide à la rédaction des pièces techniques) ;
- Il élabore et rédige les dossiers de demande de CEE destinés au pôle national CEE ;
- Il vend les CEE reversés ensuite aux collectivités qui réalisent les projets, selon les dispositions de la convention de mutualisation.

Le conseil à l'**unanimité** autorise M. le Maire à signer la convention avec PMA

DEMANDES DE SUBVENTIONS

➤ Les « Pientevellais » Proposition de reconduire la somme de 150 €
VOTE : Pour à l'unanimité

➤ Association nos amis les chats : Proposition de donner 135 € correspondant à la facture de traitements vétérinaires sur 2 chats errants dans le village.
POUR : 6 CONTRE : 3 ABSTENTION : 2

Le conseil à l'**unanimité** décide de ne pas accorder de subvention à ces 2 associations :

- Amicale des donateurs de sang
- Banque Alimentaire

Le conseil à **9 voix POUR et 2 CONTRE** décide de ne pas accorder de subvention à cette association :

- Association sportive BASEL HB Handball

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Nettoyage de Printemps : **samedi 07 avril à 9 h** devant la mairie pour tous les volontaires.

Les inscriptions à l'école auront lieu le vendredi 4 mai de 16h à 18h et le vendredi 11 mai de 16h à 18h30. Auparavant, chaque famille devra se rendre en mairie munie du carnet de santé et livret de famille afin qu'elle lui délivre un certificat d'inscription.

L'enquête publique concernant la carrière est de nouveau ouverte du
3 avril 9h00 au 4 mai 16h30.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie le **vendredi 20 avril de 14h00 à 16h30.**

Coupure accidentelle de courant du samedi 23 mars au centre du village.

Nous rappelons que les personnes, ayant subi des dégâts, ont la possibilité de recourir à leur assurance pour dédommagement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

Fait à Présentevillers, le 27 mars 2018
La secrétaire de Séance,
Monsieur POSTY Alain

